

Saint -Martin -d'Hères, le 9 février 2018

Monsieur le président de l'Université Grenoble Alpes  
à  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil  
d'administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration  
de l'Université Grenoble Alpes**

---

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

**Vendredi 16 février 2018  
à 9h00**

**Amphi 022 (rez-de-chaussée)  
Bâtiment IM<sup>2</sup>AG  
60 rue de la Chimie  
Domaine Universitaire  
Saint Martin d'Hères**

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Informations**

Information sur la désignation des chargés de mission et des chargés de projet

**2. Echanges sur la trajectoire institutionnelle de l'IDEX : Université Intégrée**

**3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018**

**4. Affaires institutionnelles**

- 4.1. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA
- 4.2. Désignation d'un élu étudiant au conseil d'administration pour siéger à la commission FSDIE
- 4.3. Statuts de l'IUT de Valence
- 4.4. Intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et accord de fonctionnement interne
- 4.5. Création de l'équipe d'accueil Radio-Fréquences et d'Intégration de Circuits (RFIC)

**5. Affaires financières**

- 5.1. Prise de participation de l'UGA dans la SCIC PUG
- 5.2. Tarifs de l'école des Houches
- 5.3. Approbation du dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France

5.4. Marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP)

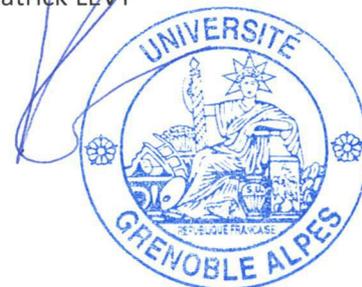
5.5. Indemnisation des sujets d'expérimentation (LIPPC2S et CERAG)

## 6. Questions diverses

*Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.*

*Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.*

Patrick LEVY



## PROCURATION

### Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes

Je soussigné(e).....  
donne procuration à.....  
pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil d'Administration du **16 février 2018**.

Fait à Saint- Martin-d'Hères, le

Signature

#### NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre du CA (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à [daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr) en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.